



Marché subséquent n° 2021/.....

**Fondé sur l'accord-cadre multi-attributaires pour la réalisation de prestations de services consistant en l'obtention pour le compte du Fonds Calédonien de l'Habitat des avantages fiscaux relatifs à la défiscalisation immobilière dans le secteur du logement social
sous le régime des articles 199 undecies C et 217 undecies**

Fonds Calédonien de l'Habitat

Société par Actions Simplifiée (RCS n°B705-210)

Au capital de 15 550 000 000 F CFP

1, rue de la Somme

B.P. 3887 – 98846 NOUMEA CEDEX

Tél. 26 60 00 - Fax. 26 60 02

Exemple de marché
Subséquent

SOMMAIRE

Article 1 – Objet et dispositions du marché subséquent 3

Article 2 – Passation du marché 3

Le présent marché est passé en application des articles 8 et 9 de l'accord-cadre 3

Article 3 – Pièces contractuelles du marché subséquent 3

Article 4 – Prestations attendues 3

Article 5 – Dispositions dérogatoires à l'accord-cadre 3

Article 6 – Décision du FCH 4

ANNEXE 1 : Lettre de consultation 5

ANNEXE 2 : Schéma, taux de rétrocession et taux de rémunération proposés pour l'opération 6

ANNEXE 3 : Délais de rédaction de la demande d'accord préalable et des réponses aux questions de la DGFIIP proposés pour l'opération 7

ANNEXE 4 : Proposition d'optimisation du montage ou de la documentation juridique 8

Exemple de marché subséquent

Article 1 – Objet et dispositions du marché subséquent

Le présent marché, conclu sur le fondement de l'accord-cadre multi-attributaires pour la réalisation de prestations de services consistant en l'obtention pour le compte du Fonds Calédonien de l'Habitat des avantages fiscaux relatifs à la défiscalisation immobilière dans le secteur du logement social.

Les caractéristiques de l'opération objet du présent marché sont reprises dans la lettre de consultation qui est annexée.

Article 2 – Passation du marché

Le présent marché est passé en application des articles 8 et 9 de l'accord-cadre.

Article 3 – Pièces contractuelles du marché subséquent

Le marché subséquent valant acte d'engagement et ses annexes :

- Annexe 1 : Lettre de consultation ;
- Annexe 2 : Schéma, taux de retrocession et taux de rémunération proposés pour l'opération;
- Annexe 3 : Délais de rédaction de la demande d'accord préalable et des réponses aux questions de la DGFIP proposés pour l'opération ;
- Annexe 4 : Proposition d'optimisation du montage ou de la documentation juridique.

Article 4 – Prestations attendues

Les prestations attendues sont celles prévues à l'article 7 de l'accord-cadre et celles proposées par le titulaire en annexe 1 et 5 de l'accord cadre.

Article 5 – Dispositions dérogatoires à l'accord-cadre

Néant.

Article 6 – Décision du FCH

La présente offre est acceptée.

Elle est complétée par les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Lettre de consultation ;
- Annexe 2 : Schéma, taux de rétrocession et taux de rémunération proposés pour l'opération;
- Annexe 3 : Délais de rédaction de la demande d'accord préalable et des réponses aux questions de la DGFIP proposés pour l'opération ;
- Annexe 4 : Proposition d'optimisation du montage ou de la documentation juridique.

Pour le titulaire,

Pour le FCH,

Fait à _____, le ____ / ____ / 2021	Fait à Nouméa, le ____ / ____ / 2021
Nom du représentant :	Nom du représentant :
Qualité du représentant :	Qualité du représentant :
Signature	Signature

ANNEXE 1 : Lettre de consultation

[Lettre de consultation à intégrer]

Exemple de marché
subséquent

ANNEXE 2 : Schéma, taux de rétrocession et taux de rémunération proposés pour l'opération

Le schéma envisagé au regard des éléments communiqués est le suivant :

Schéma visé à l'article 199 undecies C du CGI

Schéma visé à l'article 217 undecies du CGI

Le taux de rétrocession proposé s'entend comme étant la quote-part de la base éligible qui constituera l'avantage fiscal rétrocédé au FCH.

Il devra également être précisé les conséquences sur le taux de rétrocession de la syndication des opérations xxxxxxxxxxxxxxxx auprès des investisseurs sur deux années civiles différentes.

Taux de rétrocession proposé : <i>Précisez si ce taux est dérogatoire au regard de la base éligible plancher de l'annexe 2 du contrat cadre</i>	%
---	----------

Le taux de rémunération sollicité s'entend comme étant la quote-part de de la base éligible qui constitue l'avantage fiscal conservée par l'attributaire du présent marché afin de couvrir l'ensemble des interventions et des prestations réalisées par le titulaire ou ses prestataires en vue de l'atteinte des résultats objet du présent marché.

Taux de rémunération sollicité :	%
---	----------

ANNEXE 3 : Délais de rédaction de la demande d'accord préalable et des réponses aux questions de la DGFIP proposés pour l'opération

Ces délais seront décomptés à partir du moment où le FCH aura transmis l'ensemble des documents nécessaires à la rédaction de la demande d'accord préalable ou des réponses aux questions sollicitées par la DGFIP.

Délai maximal de rédaction de la demande d'accord préalable :	jours
--	--------------

Délai maximal de rédaction des réponses aux questions de la DGFIP :	jours
--	--------------

Les pénalités de retard, qui seront accordées au FCH en cas de dépassement des délais mentionnés ci-dessus, sont exposées à l'article 11 de l'accord-cadre.

ANNEXE 4 : Proposition d'optimisation du montage ou de la documentation juridique

Il sera précisé les différentes variantes envisagées ainsi que leurs conséquences sur les taux de rétrocession indiqués en annexe 2.

A titre indicatif et ne non limitatif, ces variantes sont :

- le regroupement des opérations au sein de véhicules fiscaux et le nombre de véhicules fiscaux envisagé ;
- la séparation des opérations dans différents véhicules ;
- l'offre au public de titres financiers.

[Note technique du candidat à intégrer]

Exemple de marché
Subséquent